



Sode des travaux non payés

Par **gabrielle57**, le **07/03/2016** à **12:11**

Bonjour,rnrnJe suis artisan et mon cousin m'a demandé d'exécuter des travaux chez lui pour un montant de 9.800 € au mois de janvier 2015. Cet accord a été verbal et bien entendu le travail ne devait pas être déclaré pour ne pas payer la TVA. En famille on essaie toujours de s'arranger.rnIl m'a versé sur un an 8.500 € dont 7.000 € en chèque et 1.500 € en espèce.rnrnDepuis deux mois il ne répond plus au tél et rejette mes appels. J'ai toujours essayé d'être aimable pour ne pas envenimer la situation avec l'espoir d'être soldé. Je lui ai même donné des RDV auxquels il n'est pas venu.rnrnDans ses derniers SMS il m'a écrit qu'il ne me devait que 680 € et je lui ai répondu qu'il se trompait en lui mentionnant les versements qu'il avait fait. Depuis, plus rien.rnrnAucun devis n'a été signé mais il y a eu des paiements par chèque et son dernier SMS, même si la somme ne correspond pas à ce qu'il reste devoir.rnrnQue puis je faire pour pouvoir être soldé ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **07/03/2016** à **20:07**

Bonjour,rnNul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.rnRien à faire donc du côté de la justice.rnNe restent que la batte de base-ball ou la taille de réputation dans le cercle familial.

Par **gabrielle57**, le **08/03/2016** à **07:19**

Ca va finir par la batte. C est sur que a en restera pas là. mais reste à savoir ou, moi je vais finir..